

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1324

présenté par

M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	136 800 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	136 800 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	136 800 000	136 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le PLF 2020 prévoit de diminuer de 136,8 millions d'euros la subvention pour charges de service public attribuée à Pôle emploi.

Cette réduction s'ajoute à la baisse des dotations enregistrées en 2018 (- 50 millions d'euros) et celle de 2019 (- 84,7 millions d'euros), traduisant un désengagement progressif de l'État dans le financement de Pôle Emploi.

Dans un contexte où le taux de chômage reste à un niveau important, une telle mesure budgétaire va fragiliser les missions d'accompagnement des demandeurs d'emploi, tout en dégradant les conditions de travail des conseillers. Nous y sommes fermement opposés.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, cet amendement abonde de 137 millions d'euros les crédits de l'action 1 « Amélioration du service public de l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », en diminuant d'autant les crédits de l'action 3 « Développement de l'emploi » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».